

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 18 janvier 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 18 janvier 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Jean-François Morissette	Michel Verreault
Denise P. Bergeron	Jean-François Delisle
Hélène Martin	Marco Tanguay
Yves Bergeron	François Madore
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Est absente :

La conseillère Josée Perreault

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
Adoption de APPUYÉ PAR le conseiller François Madore
l'ordre du jour

2016-2TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

- 8.5 Acquisition de pièces de réparation pour un balai de rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance
Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et des séances extraordinaires des 14 et 18 décembre
de la séance 2015 et 11 janvier 2016;

ordinaire du 7 décembre 2015 et des séances extraordinaires
ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

des 14 et 18
décembre 2015
et 11 janvier
2016

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

2016-3TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, des séances extraordinaires des 14 et 18 décembre 2015 et de celle du 11 janvier 2016 soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 7 et 14
décembre 2015
et du 11 janvier
2016 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 7 et 14 décembre 2015 et du 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

2016-4TM

QUE les procès-verbaux des 7 et 14 décembre 2015 et du 11 janvier 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 -

CONSEIL MUNICIPAL

5.1-
Nomination au
conseil
d'administration
de Transport
adapté de la
région de
Thetford inc.

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement d'un membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc.;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est l'organisme mandataire désigné par l'assemblée générale des municipalités;

ATTENDU la recommandation formulée par le conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc.;

2016-5TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Daniel Marcoux soit nommé à titre de représentant des citoyens pour siéger au conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc., en remplacement de monsieur Jean-Louis Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-
Formation d'un
comité
d'architecture

2016-6TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a créé le concours visant à remettre annuellement les *Prix reconnaissance d'architecture*;

ATTENDU les besoins du Service d'urbanisme pour l'analyse des dossiers de candidature;

ATTENDU la recommandation du Service d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
 APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le Comité d'architecture soit créé et qu'il soit composé des personnes-ressources suivantes:

- un membre du Conseil municipal;
- le directeur du Service des loisirs et de la culture;
- la directrice du Service d'urbanisme;
- un membre du Comité consultatif d'urbanisme;
- un architecte.

QUE le conseiller Yves Bergeron soit désigné pour siéger au sein de ce comité et pour y agir à titre de président;

QUE monsieur André Gagné, architecte, soit désigné pour siéger au sein de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - **RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE**

6.1-
Déclaration des
intérêts
pécuniaires

La greffière fait rapport que tous les membres du Conseil ont déposé leur déclaration écrite des intérêts pécuniaires comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2-
Rapport de la
greffière sur la
demande de
dérogation
mineure (1)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard de la demande concernant :

- La propriété située au 8888, 9° Rue Sud.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de cette demande.

7 - **GESTION DU TERRITOIRE**

7.1-
Dérogation

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2015-150 concernant les immeubles situés au 8888, 9° Rue Sud a été déposée

mineure pour la propriété située au 8888, 9e Rue Sud

2016-7TM

au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire la profondeur des lots numéro 5 754 959, 5 754 960, 5 754 961, 5 754 962, 5 754 963, 5 754 964, 5 754 965, 5 754 966, 5 754 967, 5 754 968, 5 754 969, 5 754 970, 5 578 323 et 5 578 340 à 32 mètres, lorsque prescrite à 45 mètres et à réduire la distance minimale entre l'emprise de la rue et le cours d'eau à 23,39 mètres, lorsque prescrite à 45 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2015-150, relativement aux lots numéro 5 754 959, 5 754 960, 5 754 961, 5 754 962, 5 754 963, 5 754 964, 5 754 965, 5 754 966, 5 754 967, 5 754 968, 5 754 969, 5 754 970, 5 578 323 et 5 578 340 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Plan-projet
d'installation
d'un bâtiment
complémentaire
au 1984, rue
Setlakwe

2016-8TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-155 concernant la propriété située au 1984, rue Setlakwe a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire un mégadôme de 12 mètres par 12 mètres en cour avant, devant la grande porte du bâtiment principal;

ATTENDU QUE cet abri en toile architecturale sera monté sur deux conteneurs qui seront peints de la même couleur que le parement métallique du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 7 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-155 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du
contrat
d'entretien
ménager du
Service
d'urbanisme

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux d'entretien ménager des locaux du Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Tarif mensuel	Tarif horaire pour travaux supplémentaires
Maintenance Eureka ltée	527,78 \$	25 \$
Entretien général Fréchette et Grenier inc.	686,67 \$	22 \$

2016-9TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 7 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **Maintenance Eureka ltée**, les travaux d'entretien ménager du Service d'urbanisme situé au 2093, rue Notre-Dame Est, pour une période initiale de 90 jours du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016, avec possibilité de trois prolongations de trois mois, sans excéder le 31 décembre 2016, pour la somme mensuelle de 527,78 \$ taxes en sus, et au tarif horaire de 25 \$ pour des travaux supplémentaires éventuellement requis et non inclus aux exigences générales des documents d'appel d'offres, pour une dépense totale de 1 605,34 \$ taxes en sus pour les trois premiers mois visés, le tout payable à même les fonds généraux de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Octroi du
contrat
d'installation
des
enregistreurs de
débordements

ATTENDU les exigences du gouvernement provincial à l'effet que la Ville se doit de procéder à l'installation d'enregistreurs de débordements afin de pouvoir comptabiliser et caractériser les débordements pour les ouvrages de surverse;

ATTENDU l'offre de services de la firme Hydro-Gestion inc.;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

2016-10TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 7 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QU'afin de répondre aux exigences du gouvernement provincial relatives aux ouvrages de surverse, la Ville de Thetford Mines entérine la décision du directeur général prise par délégation de compétence pour l'octroi du mandat d'installation des enregistreurs de débordements à la firme Hydro-Gestion inc. au taux horaire de 161 \$ incluant la main-d'oeuvre, la machinerie et le véhicule de service, pour une dépense totale estimée à 10 500 \$, taxes en sus, payable à même l'excédent non affecté de la Ville au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Acquisition d'un
photocopieur et
octroi d'un
contrat de
service pour
l'entretien

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture d'une imprimante multifonctions et photocopieur, de même que des services d'entretien de l'appareil;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes:

Soumissionnaires	Prix de l'appareil	Contrat de service
Mégaburo inc.	5 980 \$	0,00850 \$ / copie
Cyber 3D	9 491 \$	0,00865 \$ / copie

2016-11TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date des 11 et 18 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie la fourniture d'un appareil photocopieur neuf de marque Canon, modèle IRA-4245 à **Mégaburo inc.**, pour la somme de 5 980 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016;

QUE la Ville confie le contrat de service d'entretien à Mégaburo inc. à compter de la livraison de l'appareil et jusqu'au 31 juillet 2018, au tarif de 0,0085 \$ / copie, pour une dépense totale estimée à 1 400 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2016 à 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Octroi du
contrat
d'exploitation
des restaurants
des arénas

2016-12TM

ATTENDU les besoins de la Ville pour l'exploitation des restaurants de ses deux arénas;

ATTENDU l'offre de services reçue de monsieur Martin Tranchemontagne en date du 23 décembre 2015;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe et du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à monsieur Martin Tranchemontagne les contrats suivants:

- l'exploitation du restaurant de l'aréna de Black Lake, moyennant un revenu pour la Ville de 500 \$ par mois;
- l'exploitation des restaurants du Centre Mario-Gosselin, moyennant un revenu pour la Ville de 900 \$ par mois;

QUE ces contrats soient valides jusqu'à la fin de la saison de hockey 2015-2016 dans chaque aréna;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec l'exploitant;

QUE la résolution n° 2014-222TM soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Acquisition de
pièces pour
balai de rue

2016-13TM

ATTENDU le besoin d'acquérir 6 pièces mécaniques pour réparer le balai de rue n° 349;

ATTENDU QU'il s'agit d'un équipement spécialisé;

ATTENDU l'estimation des prix préparée par la firme Joe Johnson Equipment;

ATTENDU QUE l'installation des pièces sera effectuée en régie par les employés municipaux;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à **Joe Johnson Equipment inc.**, la fourniture des six pièces mécaniques identifiées à la réquisition n° 19366 pour la réparation du balai de rue n° 349 pour une dépense de 11 992,74 \$ taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Embauche en
permanence de
M. Alexandre
Meilleur

2016-14TM

ATTENDU l'engagement de monsieur Alexandre Meilleur, ingénieur, à titre de salarié à l'essai au poste de directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'article 27 du *Recueil des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines* en regard de la période de probation générale d'un (1) an;

ATTENDU QUE le directeur a complété sa période de probation le 15 décembre 2015;

ATTENDU l'évaluation positive réalisée par la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Commission des ressources humaines;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Alexandre Meilleur soit nommé au poste de directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement en permanence, et ce, à compter du 15 décembre 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Meilleur soient ceux décrits au *Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Thetford Mines*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Daniel Cyr soit nommé au poste de responsable du Volet génie et environnement du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement en permanence, et ce, à compter du 15 décembre 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Cyr soient ceux décrits au *Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Thetford Mines*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4-
Embauche en
permanence de
M. Daniel
Genest

2016-17TM

ATTENDU l'engagement de monsieur Daniel Genest à titre de salarié à l'essai au poste de chef de Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'article 27 du *Recueil des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines* en regard de la période de probation générale d'un (1) an;

ATTENDU QUE le chef de Division voirie et aqueduc a complété sa période de probation le 15 décembre 2015;

ATTENDU l'évaluation positive réalisée par le Service des travaux publics, du génie et de l'environnement et la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU la recommandation de la Commission des ressources humaines;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Daniel Genest soit nommé au poste de chef de la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement en permanence, et ce, à compter du 15 décembre 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Genest soient ceux décrits au *Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Thetford Mines*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5-
Embauche en
permanence de
M. Martin
Poulin

2016-18TM

ATTENDU l'engagement de monsieur Martin Poulin à titre de salarié à l'essai au poste de contremaître de la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'article 27 du *Recueil des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines* en regard de la période de probation générale d'un (1) an;

ATTENDU QUE le contremaître a complété sa période de probation le 15 décembre 2015;

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
Règlement n°
560

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 560 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 7 décembre 2015;

2016-19TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
 APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 560 intitulé **Règlement pour fixer les dépenses engagées en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2016** soit adopté, comme si au long récite, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
Règlement n°
561

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 561 et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 11 janvier 2016;

2016-20TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 561 intitulé « **Règlement pour amender le Règlement de zonage n° 148 dans le but de créer la zone 2934R, d'agrandir les zones 2931R et 2932R, d'autoriser de nouveaux usages dans les zones 2916L et 2934R, d'ajouter ou de modifier des normes d'implantation, de volumétrie et de construction des bâtiments et de modifier les normes d'aménagement ou d'utilisation des terrains dans les zones 2916L, 2929R, 2930R, 2931R 2932R et 2934R** » soit adopté, comme si au long récite, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Avis de motion

Le conseiller Jean-François Morissette donne avis que lors d'une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement pour la création d'un conseil local du patrimoine.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.4-
Avis de motion

Le conseiller Michel Verreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement concernant la circulation des camions et des véhicules outils.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Plan-projet au 1984, rue Setlakwe.
Contrat d'exploitation des restaurants des arénas.
Palmarès des valeurs foncières dans les municipalités.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h38.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj